

Le bill est, en conséquence, lu la première fois.

*Ordonné*, Que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité permanent des banques et du commerce.

L'ordre du jour, pour que la Chambre se forme en comité pour examiner certaines résolutions relatives à l'hypothèque du gouvernement sur le chemin de fer du Nord du *Canada*, étant lu,

L'honorable M. *Mackenzie*, l'un des membres du conseil privé de la Reine, annonce alors à la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général étant informé du sujet des dites résolutions, les recommande à la considération de la Chambre,

La Chambre se forme alors en le dit comité.

(*En comité*)

*Résolu*, Qu'il est expédient d'établir des dispositions pour l'extinction de l'hypothèque du gouvernement sur le chemin de fer du Nord du *Canada* aux conditions suivantes, savoir :

Que la dite compagnie ou toute compagnie qui pourra être organisée en vertu d'un acte de la présente Session paiera au gouvernement une somme de cent mille louis sterling.

Que les bons portant hypothèque de seconde classe au montant de £50,000, que possède maintenant le gouvernement et les bons pour une autre somme de £50,000 portant hypothèques de troisième classe conserveront leur priorité et leur rang actuel dans tout nouvel arrangement qui pourra être conclu.

Que l'intérêt accru sur les dits bons de seconde classe sera payé conformément aux conditions portées dans les divers actes relatifs au dit chemin de fer.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. *Mills* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

*Ordonné*, Que le rapport soit reçu demain.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme en comité des voies et moyens,

(*En comité*)

*Résolu*, Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour l'année financière expirant le 30 juin 1875, la somme de \$2,400,286.46 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du *Canada*.

*Résolu*, Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour l'année financière expirant le 30 juin 1874, la somme de \$26,168,244.38 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du *Canada*.

Résolutions à rapporter.

M. l'Orateur reprend le fauteuil et M. *Young* fait rapport que le comité a passé plusieurs résolutions.

*Ordonné*, Que le rapport soit reçu demain.

M. *Young* informe aussi la chambre qu'il lui est enjoint de demander que le comité ait la permission de siéger de nouveau.

*Résolu*, Que demain, cette chambre se formera de nouveau en le dit comité.

L'ordre du jour, pour la seconde lecture du bill pour autoriser l'achat de la jetée ou brise-lame à *Cow Bay, N.-E.*, et pourvoir à son entretien, étant lu,

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général.

*Résolu*, Que cette chambre se forme immédiatement en le dit comité.

La chambre se forme en conséquence en le dit comité, et après y avoir siégé quelque